

■ Vos questions

Je pars en expatriation dans un pays où l'acheminement du courrier pose problème (perte de plis, délais très longs). Avez-vous une solution à me proposer ?

Cap Transat s'est associé avec Ubidoca, première société à industrialiser la gestion dématérialisée du courrier, qui propose un service complet aux expatriés.

Le concept est simple : permettre aux expatriés de consulter électroniquement sous forme d'image les courriers qui leur sont délivrés par la poste française.

Concrètement, le courrier est routé vers une adresse postale en France où il est numérisé par Ubidoca puis mis à disposition dès sa réception dans un espace sécurisé auquel le client accède via Internet. Il peut ainsi consulter son courrier postal où qu'il soit dans le monde. Il est averti par e-mail de l'arrivée de nouveaux documents.

Le courrier physique est gardé de trois mois à un an et réexpédié ensuite à l'adresse de choix.

Comment déterminer mon statut fiscal ?

Le statut de résident ou non-résident fiscal ne se choisit pas. Il est défini par rapport à votre domicile fiscal.

Vous êtes non-résident fiscal en France si, quelle que soit votre nationalité, vous remplissez l'ensemble des trois critères suivants :

- vous avez à l'étranger votre foyer familial, c'est à dire le lieu de résidence habituel de votre famille
- et vous possédez à l'étranger le centre de vos intérêts économiques
- et vous exercez à l'étranger une activité professionnelle autre que simplement accessoire.

A noter : si vous travaillez à l'étranger alors que votre famille demeure en France, vous êtes en général considéré comme fiscalement domicilié en France.

Dois-je avertir ma banque en France de mon prochain départ à l'étranger ?

Il est indispensable d'avertir votre conseiller d'un départ à l'étranger et de lui signaler votre changement de domicile en justifiant de votre nouvelle adresse.

Il importe également de lui remettre les justificatifs de votre statut de non-résident pour bénéficier des avantages fiscaux qui y sont liés. Par ailleurs, votre conseiller procédera à la fermeture de certains comptes réglementés (PEA, Livret d'Épargne Populaire, Livret Jeune).

▶ En tant qu'adhérent à Cap Transat CIC, vous avez donc accès à toute une palette de services spécialement pensés pour améliorer votre vie quotidienne d'expatrié.

Plus généralement, Cap Transat Services est à votre disposition pour toute demande : un simple courriel suffit - capservices@banquetransatlantique.com - les équipes de Cap Transat Services répondent à chacune de vos attentes et se chargent de toutes les démarches.